

**APPUI PÉDAGOGIQUE POUR LA MISE EN PLACE  
D'UNE NOUVELLE FORMATION POUR LES SAGES-FEMMES  
ET MISE A NIVEAU DES SAGES-FEMMES DIPLÔMÉES**

**CHU du Bon Samaritain  
N'Djaména  
RÉPUBLIQUE DU TCHAD**



**FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES**

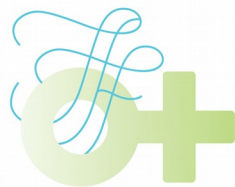
**Professeur Jacques LANSAC  
Président du FSF**

**Docteur Yahn ROUQUET  
Administrateur du FSF**

FSF  
91 boulevard de Sébastopol  
75002 Paris

6





FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

**Population totale du Tchad : 12,45 millions de personnes en 2012**

(Source Banque Mondiale)

**Espérance de vie à la naissance : Tchad : 51 ans en 2012**

France : 81 ans en 2012

(Source OMS)

**Indice de fécondité par femme : Tchad : 6,40 enfants en 2012**

France : 2,03 enfants en 2012

(Source OMS)

**Nombre de naissances (en milliers) : Tchad : 579.200 naissances en 2012**

France : 792.000 naissances en 2012

(Source UNICEF)

**Nombre de sages-femmes en 2009 : Tchad : 220 sages-femmes**

France : 20.040 sages-femmes

(Source UNFPA)

**Nombre de médecins pour 10.000 habitants : Tchad : 0,4 médecins en 2009**

France : 30,6 médecins en 2009

(Source OMS)

**Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances : Tchad : 1100 femmes en 2008**

France : 8 femmes en 2008

(Source OMS)

**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEENS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

## La santé maternelle au TCHAD

Appréhender la situation de la santé maternelle et reproductive au Tchad n'est pas sans difficulté. Les données (fiables et actualisées) sont rares et celles disponibles ne reflètent que partiellement la réalité d'un pays où plus de cinq femmes sur six accouchent à domicile sans assistance qualifiée. La plupart des complications liées aux grossesses et à l'accouchement (jusqu'au décès) ne sont pas répertoriées et les véritables tendances de la mortalité et de l'état de santé des femmes restent incertaines. En outre, le pays affiche des disparités importantes entre le milieu urbain - particulièrement à N'Djaména, la capitale, où la situation est sensiblement meilleure - et les campagnes aux indicateurs de santé très dégradés qui abritent les deux tiers de la population.

Au Tchad, l'extrême précarité de la santé des femmes résulte d'une multiplicité de facteurs, à commencer par une fécondité parmi les plus élevées au monde, une faible utilisation des services de soins et de planification familiale, une pauvreté marquée des populations couplée à un faible niveau d'instruction, la persistance de pratiques socioculturelles néfastes et d'importants dysfonctionnements du système de santé qui ne dispose pas des moyens techniques, humains ou financiers suffisants pour faire face à la gravité de la situation.

### Les consultations prénatales et les accouchements assistés en déshérence

Si les taux de consultations prénatales se sont améliorés au cours des vingt dernières années, ils comptent encore parmi les plus bas du continent africain. Près de la moitié des femmes tchadiennes n'ont eu aucune visite prénatale pendant leur grossesse. Et dans certaines régions comme le Batha, le Salamat ou le Wadi Fira, cette proportion dépasse les deux tiers. Au niveau national, moins d'une femme sur quatre (une sur deux dans la capitale) a réalisé les quatre consultations préconisées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

De même, **la grande majorité des naissances (86 %) se déroule encore à domicile et le taux d'accouchement assisté par du personnel de santé (médecin, infirmier, sage-femme...) est**

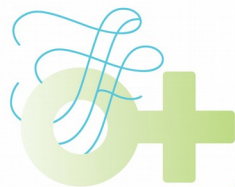
Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET

FSF - 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEUS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

**extrêmement faible, surtout en zone rurale : il concerne à peine plus d'une femme sur six** – un chiffre très inférieur à ce qui est enregistré dans les pays voisins, à l'exception du Niger. De même, le taux de césarienne est très bas (0,5 %), dix fois inférieur au taux minimum acceptable recommandé par l'OMS.

## Un déficit chronique en ressources humaines

Le système de santé tchadien souffre d'un déficit chronique en ressources humaines qualifiées, tant en termes de quantité que de qualité. En 2009, le ministère de la Santé recensait 351 médecins, 799 infirmiers diplômés d'État (IDE) et 243 sages-femmes diplômées d'État (SFDE) ; soit un ratio de 1 médecin pour 32 000 habitants (contre 1 pour 10 000 selon les recommandations de l'OMS), 1 infirmier diplômé d'État pour 14 000 habitants (contre 1 pour 5 000) et **1 sage-femme pour 10 500 femmes en âge de procréer (contre 1 pour 5 000)**. En outre, certaines spécialités essentielles font cruellement défaut : **seuls 16 gynécologues-obstétriciens** et un unique médecin anesthésiste étaient en activité dans l'ensemble des formations sanitaires publiques en 2011. Ces statistiques accablantes sont aggravées par une mauvaise répartition du personnel : plus de la moitié des sages-femmes et des médecins exerce à N'Djaména qui concentre pourtant moins de 10 % de la population.

Tout aussi problématique, la question des compétences est soulevée de façon récurrente par l'ensemble des observateurs et acteurs de la santé. Rares sont les sages-femmes et les infirmiers correctement formés et conséquemment capables d'assurer un suivi rigoureux des grossesses, du travail des femmes en couche... Comme le déplore le Dr Lorenza Sansebastiano du Bureau d'appui santé et environnement (BASE), « *il règne un certain fatalisme au sein du personnel médical qui n'a pas toujours le réflexe de l'urgence, que ce soit pour la réanimation d'un nouveau-né ou face à une hémorragie. Il y a pourtant des gestes qui sauvent en attendant l'arrivée de l'ambulance...* » L'efficacité des soins est d'autant plus hypothéquée que peu de formations sanitaires disposent de protocoles formalisés et de normes en matière de soins maternels.

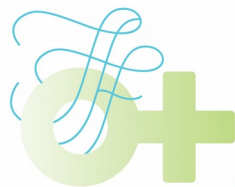
**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEUX FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

## Dysfonctionnements et sous-équipement des structures sanitaires

À ce déficit de personnel et de compétences s'ajoute un sous-équipement des formations sanitaires, malgré des disparités d'un centre de santé et d'un hôpital à l'autre. Pour illustration, moins de la moitié est alimentée en électricité, l'accès à l'eau fait défaut au quart d'entre elles, et la disponibilité de moyens de transport reste fortement problématique. Sans compter l'insuffisance de blocs opératoires, de matériel, etc.

Mais le pays manque aussi - et surtout - de structures sanitaires, à commencer par celles en mesure d'offrir des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), qui constituent pourtant de l'avis même des autorités « *l'une des principales stratégies universellement reconnues pour réduire la mortalité maternelle et néonatale* ». En 2011, le ministère de la Santé en recensait vingt-trois sur le territoire, dont une vingtaine équipée pour assurer des césariennes et des transfusions sanguines. Or, il en faudrait près d'une centaine supplémentaire pour couvrir les besoins de la population.

## Quelle gratuité des soins et des services d'urgence ?

De 2006 à 2010, une série de mesures, impulsée par le chef de l'État, a permis de faciliter l'accès financier de la population à certaines prestations de soins : gratuité des antipaludéens, de la vaccination infantile, des activités préventives et curatives dans les centres de santé, ainsi que des soins d'urgence en milieu hospitalier ou de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/Sida etc. **Un décret présidentiel a également institué la gratuité des soins obstétricaux d'urgence en 2007.** Cependant ces mesures n'ont pas été suffisamment préparées ni accompagnées de subventions ou de mécanismes compensatoires suffisants pour limiter leurs effets négatifs sur les formations sanitaires déjà sous-financées. Si bien qu'aujourd'hui, certains patients doivent payer pour des prestations supposément gratuites ou pour des médicaments non disponibles, faute de stock...

Conçue comme une mesure-phare du « quinquennat social » du président Idriss DEBY, la gratuité des soins apparaît comme une contrainte supplémentaire. Le fonctionnement des hôpitaux s'en trouve affecté (quasi doublement du nombre de consultations et d'hospitalisations, mauvais tri

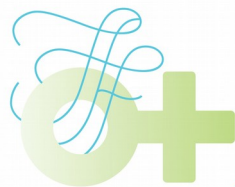
Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEUS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

des urgences...) tout comme la qualité des prestations dispensées et la motivation du personnel – notamment en raison de la suppression des primes et de la surcharge de travail. *« Avant l'instauration de la gratuité, une partie des recettes propres des formations sanitaires pouvait être réaffectée au personnel sous forme de primes mensuelles ; depuis que la mesure est en place, ce n'est plus le cas, ce qui naturellement a créé une frustration majeure et probablement encouragé l'accroissement des demandes de paiements illicites ».*

Les centres de santé et les hôpitaux confessionnels privés ont eux maintenu une contribution *a minima* des ménages pour garantir le recouvrement des coûts et la viabilité de leurs structures. Cela appuie le postulat du père Gherardi, fondateur du CHU du Bon Samaritain à N'Djaména, selon qui *« avant de parler de gratuité, il conviendrait d'interroger l'efficacité du système de santé ».*

À l'issue d'une évaluation sur la gratuité des soins d'urgence conduite entre 2007 et 2010, l'AFD et l'OMS recommandaient notamment de *« réduire le nombre de prestations [bénéficiant de la gratuité] à quatre [au niveau des hôpitaux] : les accouchements, les traumatismes, le paludisme, et les infections respiratoires aiguës qui couvrent les trois quarts de la demande des soins gratuits. Ces prestations pourraient être aussi étendues aux centres de santé ruraux qui, pour l'instant, sont laissés pour compte. Ceci rendra la mesure plus maîtrisable, plus équitable et parfaitement conforme aux Objectifs du Millénaire pour le Développement ».*

## **L'Institut Universitaire du « Bon Samaritain »**

En 2007, au sud du fleuve Chari à N'Djaména, l'Association tchadienne communauté pour le progrès (ATCP), qui gère le district sanitaire de Goundi, a inauguré son institut universitaire. Baptisé le « Bon Samaritain », cet institut abrite une faculté de médecine et de chirurgie, une école d'infirmiers, ainsi qu'un centre hospitalier et un pensionnat universitaires. Compte tenu du niveau scolaire dégradé au Tchad, l'ATCP a également ouvert deux années préparatoires au concours d'entrée.

Initiée en 2003, la formation de médecins s'étale sur six ans. Bien que payante (50 000 Fcfa/ 760 euros par an pour les frais de scolarité et 30

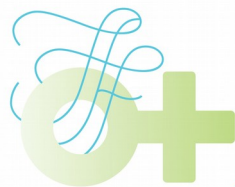
**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEUS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

000 Fcfa/45 euros pour la subsistance), les étudiants peuvent bénéficier d'un prêt annuel. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à exercer pendant dix ans dans une institution publique ou privée agréée par l'association, de préférence en zone rurale, et à rembourser le prêt contracté sur leur salaire professionnel. L'apprentissage pratique est assuré au CHU de N'Djaména et à l'hôpital de Goundi.

**Depuis le 18 avril 2007, l'Institut Universitaire du « Bon Samaritain » est habilité par le Ministère de la Santé à former les agents sanitaires, à savoir les infirmiers et sages-femmes** (Arrêté n° 09PR/TM/MSP/SE/SSG/DGRT/DRH/DF/07 du 18 avril 2007 autorisant la formation du 2<sup>e</sup> cycle des agents sanitaires au CHU du Bon Samaritain). Trois promotions de médecins ont actuellement cours au « Bon Samaritain » (58 étudiants), ainsi que deux promotions d'infirmiers (54 étudiants).

*Sources : AFD, UNFPA et Association Tchadienne pour le bien-être familial*

**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

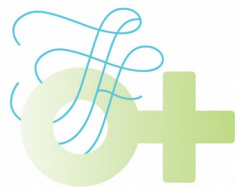
FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEENS FRANÇAIS





FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

## PRESENTATION DU PROJET

Le Fonds pour la Santé des Femmes (FSF), sous l'égide du CNGOF (Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français) souhaite soutenir et encourager :

- 1- **la formation des sages-femmes au Tchad** dans l'objectif de réduire la mortalité maternelle. La première mission a eu lieu pour la rentrée universitaire 2014.
- 2- **Le développement professionnel des sages-femmes en exercice** dans la région de N'Djaména en concertation avec Appui en santé et environnement (Dr Amina Inoua Ahmed) et Expertise France (Dr Narassem Mbaidoum). Première mission effectuée en février 2016.

### 1- la formation des sages-femmes au Tchad

#### OBJECTIFS DU PROJET

**Nombre de bénéficiaires directs** (nombre de sages-femmes formées par an) : **10**

**Nombre de bénéficiaires indirects :**

Au Tchad, le nombre de femmes en âge de procréer est estimé à 2 598 000 femmes, soit 23% de la population totale (source UNFPA).

Il s'agit d'estimer le nombre de femmes qui pourront être suivies pendant leurs grossesses grâce à la mise en place de cette nouvelle formation :

*Lorsqu'une sage-femme travaille 8 heures par jour, elle a la possibilité de voir en consultation 16 femmes par jour (une femme par demi-heure). Elle peut donc suivre, en théorie, 4000 femmes par an (16 femmes/jour X 250 jours ouvrés = 4000). Une sage-femme suit généralement le déroulement de la grossesse de sa patiente dans son ensemble ; elle verra sa patiente trois fois au cours de sa grossesse et verra donc en consultation environ 1300 femmes par an (4000/3 = 1333).*

**L'objectif est de former 10 sages-femmes par an, ce sont alors 13 000 femmes tchadiennes qui pourront bénéficier de soins**

Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIENS FRANÇAIS

**obstétricaux alors qu'elles n'en auraient pas eu la possibilité sans la création de cette nouvelle formation.**

Après 10 années de formation et 100 sages-femmes formées, 130 000 femmes auront été suivies.

### **COMITES TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE**

Le comité technique se compose de :

- Monsieur le Professeur Jacques LANSAC, Président du FSF
- Monsieur le Docteur Gilles DAUPTAIN, Gynécologue obstétricien
- Monsieur le Docteur Gilles BOSCOQ, Gynécologue obstétricien
- Monsieur le Docteur Alain DANAIS, Gynécologue obstétricien
- Monsieur le Docteur Yahn Rouquet Gynécologue obstétricien

Ce dernier travaille en collaboration avec le Comité Pédagogique de l'Ecole de Sages-femmes du Bon Samaritain à N'Djaména constitué de :

- Monsieur le Doyen Pierre Farah
- Monsieur le Docteur Steve NDilbe (Directeur adjoint)

### **PROCEDURE DE CANDIDATURE**

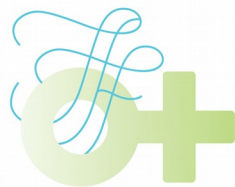
L'admission au programme de formation se fait par voie de concours dont les modalités sont fixées par arrêté ministériel. Cet enseignement est ouvert aux femmes et aux hommes :

- Titulaires du Bac A,C,D,E ou tout autre diplôme jugé équivalent (voie directe)
- Étudiants infirmiers tchadiens ayant validé leur première année du Diplôme d'état Infirmier Tchadien (IDE)

Le nombre de candidats inscrits chaque année est sélectionné par le conseil pédagogique après lettre de motivation et entretien.

Le programme de formation est organisé en semestres de 20 semaines dont deux semaines réservées aux évaluations et examens.

**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**  
FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris  
Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

<b>Cod e</b>	<b>Unité d'enseignement</b>	<b>CM</b>	<b>TD/T P</b>	<b>Total</b>
<b>UE1</b>	<b>Connaissance de base sur la profession</b>	<b>64</b>	<b>4</b>	<b>68</b>
<b>UE2</b>	<b>Sciences fondamentales</b>	<b>19 8</b>	<b>16</b>	<b>214</b>
<b>UE3</b>	<b>Sciences humaines et sociales</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>72</b>
<b>UE4</b>	<b>Sciences obstétricales</b>	<b>27 0</b>	<b>173</b>	<b>443</b>
<b>UE5</b>	<b>Prise en charge des pathologies courantes et gynécologiques</b>	<b>21 4</b>	<b>19</b>	<b>233</b>
<b>UE6</b>	<b>Santé publique et communautaire</b>	<b>17 0</b>	<b>27</b>	<b>197</b>
<b>UE7</b>	<b>Programmes nationaux et stratégie de santé</b>	<b>13 2</b>	<b>51</b>	<b>183</b>
<b>UE8</b>	<b>Administration et gestion</b>	<b>74</b>	<b>31</b>	<b>105</b>
<b>UE9</b>	<b>Recherche</b>	<b>60</b>	<b>30</b>	<b>90</b>

Les enseignements (Cours Magistraux, Travaux Pratiques, Travaux Dirigés et Stages) sont planifiés sur la base de 40 heures de travail par semaine, 18 semaines par semestre soit un volume horaire global de 4320 heures durant les trois années.

Il est prévu 4 semaines par an de vacances annuelles.

Le programme de formation est sanctionné par l'obtention du diplôme d'Etat de sage-femme /maïeuticien.

## **OBJECTIFS DU PROGRAMME DE FORMATION**

**Développer chez la future sage-femme /maïeuticien les compétences requises pour :**

- Accompagner la femme enceinte tout au long de la grossesse
- Détecter et traiter certaines complications ou orienter la femme vers un médecin compétent
- Prendre en charge l'accouchement sans risque

**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEUS FRANÇAIS

- Prodiguier des soins post-nataux ou post-abortum complets
- Prodiguier des soins complets pour les nouveau-nés bien portants de la naissance à deux mois
- Prodiguier des conseils concernant la santé reproductive : conception, contraception , hygiène, dépistage des cancers féminins et allaitement

## ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

La démarche pédagogique se fonde sur l'acquisition progressive des connaissances et des compétences : théorie -pratique menée selon la logique de l'alternance école/stage.

Cet enseignement sera donné par des médecins ou des sages-femmes tchadiens aidés par des médecins ou sages-femmes européens volontaires pour faire des missions de trois semaines.

## DEROULEMENT DES MISSIONS

**Cinq missions par an de 3 semaines chacune sont prévues.**

**Lors de chaque mission, il est prévu des formations pratiques et théoriques sur les lieux de stage ainsi que des périodes d'évaluation et de prises de gardes une fois par semaine.**

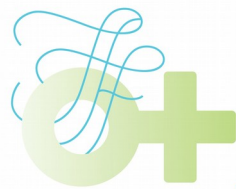
L'enseignement de la première année de sage-femme / maïeuticien est commun à celui du Diplôme d'état d'infirmier.

## ENSEIGNEMENT THEORIQUE DES DEUX ANNEES DE MAÏEUTIQUE

Il comprend **18 modules sur deux ans**. L'enseignement théorique a lieu au CHU du Bon Samaritain à N'Djaména. Il est obligatoire. Une feuille de présence sera signée par les participants matin et soir et contrôlée par l'enseignant.

**Un atelier de travaux pratiques** comportant des mannequins gynécologiques, obstétricaux et néonataux sera créé pour la formation aux examens gynéco-obstétricaux, aux manœuvres obstétricales ou de

**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**  
FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris  
Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

réanimation du nouveau-né.

**Le matériel pédagogique** : livres, CD-Rom, vidéos seront fournis et actualisés par le CNGOF.

## **ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES DEUX ANNEES DE MAÏEUTIQUE**

Il comporte **deux années de stage** dans les services de gynécologie-obstétrique agréés des hôpitaux du Tchad avec prise de garde une fois par semaine. Les étudiants seront encadrés par les sages-femmes et les médecins des services. Ils seront également encadrés par le personnel médical expatrié. Tous les matins, les dossiers de la garde précédente seront revus dans l'esprit d'une revue de morbi-mortalité.

Un encadrement par groupe d'étudiants est prévu par les médecins tchadiens ou européens pour la pratique : règles d'hygiène, surveillance des grossesses, des accouchements, la réalisation des partogrammes, les soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), les extractions instrumentales, la réfection des épisiotomies ou déchirures, les échographies ....

Des protocoles de bonne pratique seront rédigés conformément aux recommandations des autorités de santé et de l'UNFPA. Les élèves tchadiens pourront également être encadrés par des élèves sages-femmes français de 4<sup>e</sup> année qui souhaitent effectuer un stage en Afrique. Un carnet de stage permettra d'évaluer l'activité pratique de l'étudiant et l'atteinte des objectifs de pratique : nombre d'accouchements, de délivrances, de sutures d'épisiotomies ....

## **EVALUATION**

L'évaluation des apprentissages doit être pratiquée dans le respect des trois principes fondamentaux : l'équité, la cohérence, et la validité de l'enseignement théorique et pratique.

L'évaluation sera formative tout au long du semestre concernant les modules d'enseignement et les stages. Elle aura un poids de 40% pour le semestre considéré.

L'évaluation sera sommative (somme des notes obtenues à chaque évaluation) à la fin d'un semestre. Elle permet d'évaluer l'élève sage-femme/maïeuticien sur les compétences exigées pour passer d'un semestre ou d'une année à une autre. Elle a un poids de 60% pour le

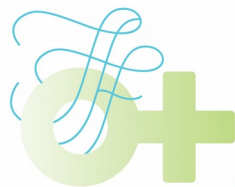
**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIENS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

semestre ou l'année considérée.

Chaque module sera suivi d'une évaluation anonyme par QCM, QROC ou cas cliniques proposés par le ou les enseignants chargés du module. L'épreuve sera d'une heure pour chaque évaluation. Elle sera notée sur 20.

L'évaluation annuelle comportera l'ensemble des notes obtenues aux enseignements théoriques au cours de l'année universitaire. La moyenne de 12 sera exigée pour passer dans l'année supérieure. Une moyenne inférieure à 8 entraînera l'exclusion. Entre 8 et 12, une session de rattrapage sera organisée.

**Les conditions de passage d'une année à l'autre sont :**

- Assiduité dans le cadre des cours, travaux pratiques ou stages
- Validation de tous les stages
- Réalisation de toutes les évaluations sommatives
- Validation de toutes les unités d'enseignement

**Remise des diplômes**

Monsieur le Ministre de la Santé  
Monsieur le Recteur

**2- Le développement professionnel des sages-femmes en exercice**

Il s'agit d'un programme de développement professionnel continu en soins obstétricaux et néonataux d'urgence. Cet enseignement se fait par petits groupes : 10 -20 sages femmes deux après-midis par semaine sur cinq semaines par des formateurs : gynécologues-obstétriciens ou sages-femmes du CHU du Bon Samaritain. Il utilise un matériel pédagogique commun à tous les intervenants : diapositives, films mannequins. Le programme sera trouvé en annexe III.

**L'évaluation de cette formation se fera en tenant compte de:**

- L'assiduité à toutes les séances
- Une épreuve écrite de 20 questions ouvertes et courtes en fin de programme

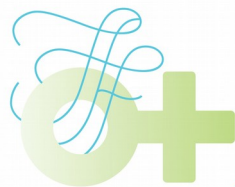
**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIENS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

- L'acquisition des gestes techniques lors des épreuves sur mannequins

La présence à toutes les séances et une note supérieure à 10/20 à l'épreuve pratique et à l'épreuve sur mannequin donnera droit à la délivrance d'une attestation de formation.

En cas d'absence à certaines séances ou de note inférieure à 10/20, la sage-femme devra refaire la formation.

### **Annexe I : Liste des services agréés pour les stages**

Maternité du Bon Samaritain

Maternité de Goundi

Maternité de Biobé

14 Centres de santé de Walia, Goundi, Biobé

Chaque service établira tous les ans un bilan d'activité :

- En obstétrique : nombre d'accouchements, taux de césariennes, de forceps, de ventouses, nombre de sièges, de grossesses gémellaires, taux de prématurés, taux de mortalité périnatale.
- En gynécologie : nombre d'hystérectomies abdominales, vaginales, nombre de fausses couches, nombre de kystes de l'ovaire, nombre de consultations externes et d'échographies

### **Annexe II : Nombre minimum d'actes réalisés par an par les maïeuticiens pendant leur formation**

Consultations prénatales : 50

Consultations post-natales : 25

Consultations de gynécologie : 25

Examen du col utérin après acide acétique et lugol : 25

Accouchements en présentation du sommet dont 30 eutociques supervisés, 10 sans supervision et 10 avec application des soins obstétricaux d'urgence (SONU)

Accouchements par le Siège : 4

Accouchements de jumeaux : 2

Versions par manœuvres externes : 4

Épisiotomies, Réparations, Déchirures : 10

Délivrances artificielles et révisions utérines : 5

Ventouses : 5

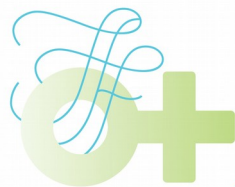
**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEENS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

- Assistance à césariennes et prise en charge du nouveau-né : 10  
Echographies : 20 lors de chaque trimestre, soit 60 au total  
Soins de base à au moins 50 nouveau-nés à la naissance  
Réanimation néonatale de 20 nouveau-nés présentant des difficultés respiratoires à la naissance dont 10 avec supervision et 10 en autonomie.  
Suivi post natal de la mère et du nouveau-né de 10 accouchées normales et 10 accouchées pathologiques  
Contraception :
- Réaliser l'insertion d'au moins 10 DIU et 10 implants
  - Effectuer le retrait d'au moins 5 DIU et 5 implants

Les chiffres sont à titre indicatif et représentent un minimum d'actes à pratiquer. Il est souhaitable d'en pratiquer le plus possible.  
Ils seront consignés par l'étudiant dans son carnet de stage qui sera signé par le responsable de l'encadrement du stagiaire.

### **Annexe III : programme de développement professionnel continu des sages-femmes en soins obstétricaux et néonataux d'urgences**

#### **Séance N°1**

- Séquence 1 : 2H
  - o Présentation du programme
  - o Mortalité et morbidité maternelle et néonatale au Tchad
  - o Surveillance de la grossesse
- Séquence 2 : 1H30
  - o Accouchement normal du sommet et délivrance
  - o Film mécanique obstétricale
  - o Réalisation du partogramme

#### **Séance N°2**

- Séquence 1 : 1H30
  - o Accouchement du siège
  - o Film
  - o Manœuvres sur mannequin
- Séquence 2 : 1H30
  - o Accouchement des jumeaux
  - o Films et mannequins

**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

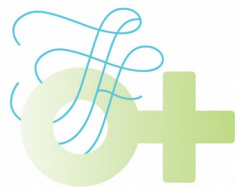
FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEUS FRANÇAIS





FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

### **Séance N°3**

- Séquence 1 : 1H30
  - o Accouchements du sommet défléchi
  - o Dystocie des épaules
  - o Films mannequins
  
- Séquence 2 : 1H30
  - o Accueil du nouveau-né. Examen du nouveau-né à la naissance
  - o Soins néonataux réanimation en salle de naissance
  - o Mannequins

### **Séance N°4**

- Séquence 1 : 1H30
  - o Réfection des déchirures du périnée et des épisiotomies
  - o Travaux sur mannequin
  
- Séquence 2 : 1H30
  - o Consultation du post partum

### **Séance N°5**

- Séquence 1 : 1H30
  - o Anémie et grossesse
  
- Séquence 2 : 1H30
  - o Hémorragie du post partum

### **Séance N°6 : grossesse qui saigne**

- Séquence 1 : 1H30
  - o Placenta prævia
  - o Hématome rétroplacentaire
  
- Séquence 2 : 1H30
  - o Fausse couche

### **Séance N°7 Pathologie et grossesse**

- Séquence 1 : 1H30
  - o Hyper tension et grossesse préclampsie
  
- Séquence 2 : 1H30
  - o Eclampsie

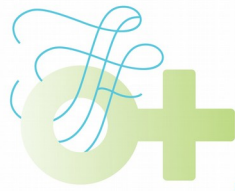
**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEUS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

### **Séance N°8 Pathologie et grossesse**

- Séquence 1 : 1H30
  - o HIV et grossesse
- Séquence 2 :1H30
  - o Palu et grossesse

### **Séance N°9 Pathologie et grossesse**

- Séquence 1 : 1H30
  - o Diabète et grossesse
- Séquence 2 :1H30
  - o Fièvre après l'accouchement

### **Séance N°10 contraception**

- Séquence 1 : 1H30
  - o Contraception hormonale pilule implants
  - o Pose d'implants sur mannequin
- Séquence 2 :1H30
  - o Contraception non hormonale : stérilet, préservatif, méthodes naturelles
  - o Pose de stérilet sur mannequin

### **Documentation :**

- **Manuel de référence de formation SONU du ministère Tchadien de la santé**
- **UNFPA : Recommandation pratique pour les soins obstétricaux d'urgence (2010)**

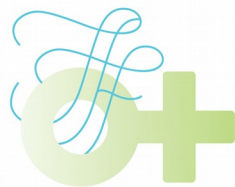
**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEENS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

## Annexe IV: Financement

Matériel médical pour élèves sages-femmes et enseignants		
Echographes (1 fixe + 1 portatif)	2	70.000,00
Mannequin de soins généraux	1	3.700,00
Bras soins généraux	1	1.000,00
Planche anatomique (17€ unitaire)	2	34,00
Soins Gynéco-obstétrique-Examen mammaire	1	1.540,00
Soins puériculture-Nouveau né (67,5€ unitaire)	2	135,00
Squelette bassin féminin	13	715,00
Soins en gynéco-obstétrique- Stéthoscopes de Pinard (8€ unitaire)	25	200,00
Soins en gynéco-obstétrique-Bassin accouchement cuir (5.200€ unitaire)	2	10.400,00
Soins gynéco-obstétrique- Fœtus et placenta (120€ unitaire)	13	1.560,00
Stéthoscopes Nouveau-né (52,50€ unitaire)	2	105,00
Tensiomètres (85€ unitaire)	2	170,00
Tête d'intubation de nouveau-né (345€ unitaire)	2	690,00
Pinces de Magill (15€ unitaire)	2	30,00
Laryngoscopes Nouveau-né (6.000€ unitaire)	2	12.000,00
Table de réanimation bébé	1	10.000,00
Pèse-bébé	1	700,00
Baignoire bébé	1	80,00
Berceau	1	420,00
Table à langer	1	250,00
Lit d'hospitalisation adulte	1	4.000,00

**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEUS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

Guéridon de soins	1	286,00
Poubelle de soins	1	150,00
<b>Matériel d'enseignement et secrétariat</b>		
Ordinateurs portables pour 2 enseignants (900€ unitaire)	2	1.800,00
Ordinateurs fixes pour secrétariat (980€ unitaire)	3	2.940,00
Ordinateurs élèves - salle multimédia (300€ unitaire)	10	3.000,00
Vidéoprojecteur	1	592,00
Ecran de projection	1	260,00
Encyclopédie gynécologie en version numérique (1000€/an)	2	2.000,00
Encyclopédie obstétrique en version numérique (1000€/an)	2	2.000,00
Encyclopédie pédiatrie en version numérique (1000€/an)	2	2.000,00
Abonnement Revue : Les Dossiers de l'Obstétrique (140€/an)	2	280,00
Abonnement Revue : Gynécologie Obstétrique Fertilité (260€/an)	2	520,00
Abonnement Revue : Le Journal de Gynécologie Obstétrique et Biologie de la Reproduction (273€/an)	2	546,00
Livres d'enseignements : Méthodes pédagogiques pour développer la compétence (Librairie médicale et scientifique) 1083€/an	2	2.166,00
Photocopieuse	1	4.000,00
Imprimante	1	200,00
Achats stockés (Papeterie et copies principalement)- 1.114 €/an	2	2.228,00
Fournitures de bureau - 800€/an	2	1.600,00
Consommables (compresses, antiseptiques, solutions, sang de synthèse....) + maintenance éventuelle matériel - 2.400€/an	2	4.800,00
<b>Total Investissement pour 2 années</b>		<b>153.257,00</b>

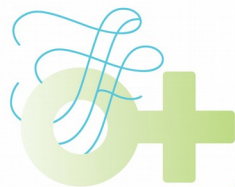
**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEUS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

**Total Investissement pour les 2 premières années : 153 257€**

Investissement années suivantes (livres d'enseignement, revues, papeterie etc) : 9 070€/an

**Frais de Fonctionnement :**

Collaborateurs expatriés médecins (1 médecin/mission) : 4 missions/an = 12 000 €

Collaborateurs expatriés sages-femmes (1 sage-femme/mission) : 4 missions /an = 12 000 €

Frais de scolarité : 120€/mois = 14 40 € X 10 étudiants = 14 400€

Subvention alimentaire : 45€/mois = 540€ X 10 = 5400€

Frais de fonctionnement pour 1 an = 43 800€

**Total Frais de fonctionnement pour 2 ans = 87 600€**

**Total Général pour les deux premières années : 247 857€**

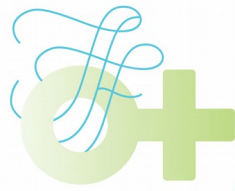
**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



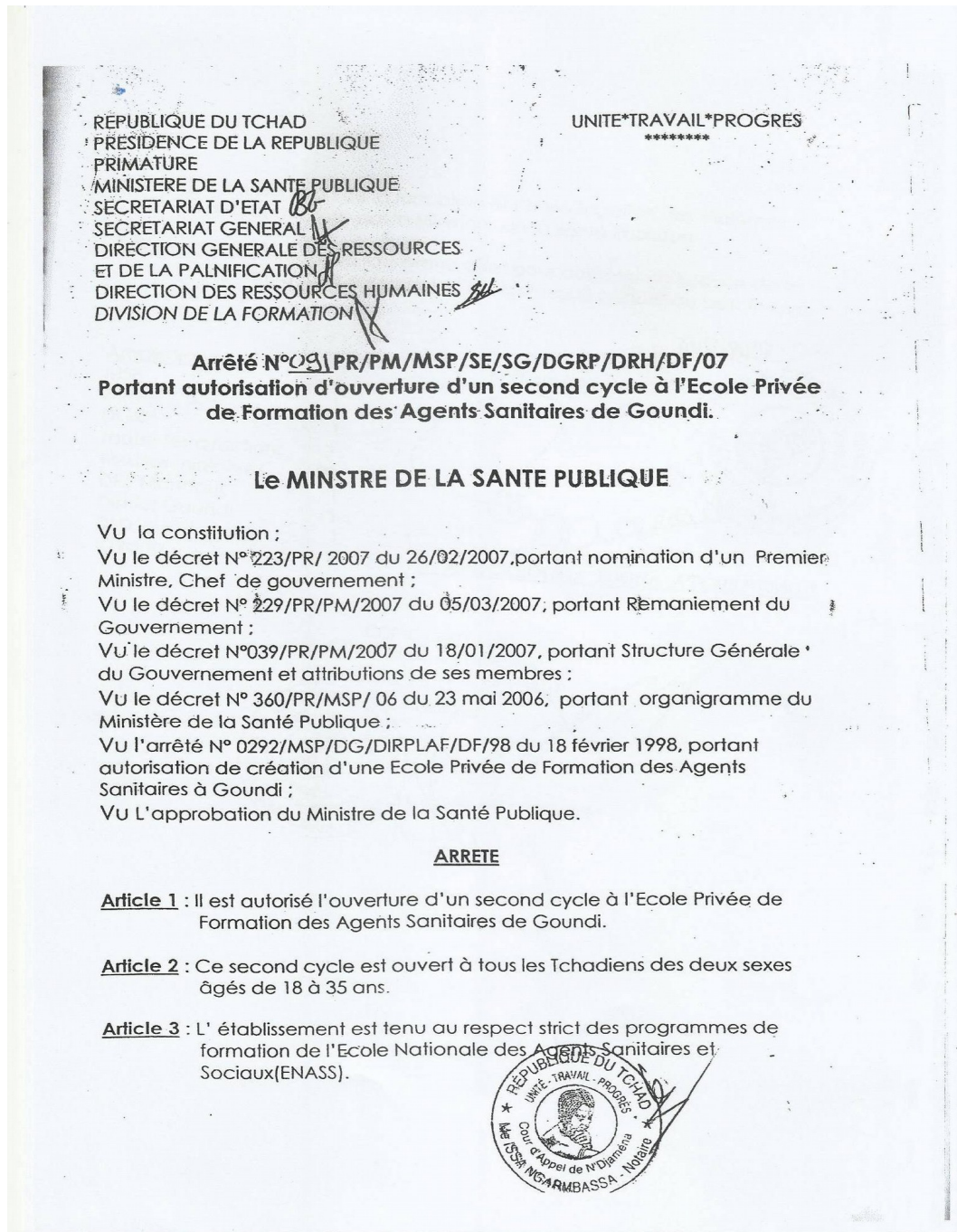
COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIENS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

## Annexe V :

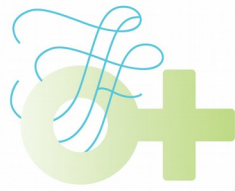
**Arrêté n° 09PR/TM/MSP/SE/SSG/DGRT/DRH/DF/07 du 18 avril 2007  
donnant autorisation de formation du 2<sup>e</sup> cycle des agents  
sanitaires au CHU du Bon Samaritain.**



FSF – 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris  
Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIENS FRANÇAIS



FONDS  
POUR LA SANTÉ  
DES FEMMES

**Article 4 :** La supervision de la formation et l'homologation, des diplômes seront assurées par le Ministère de la Santé Publique.

**Article 5 :** le présent Arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations:

MSP	1
SG	1
DGRP	1
Toutes les directions	7
Tous les ministères	28
DRS Mandoul	1
District Goundi	1
BLD	1
Chrono	1

N'Djaména, le

18 AVR. 2007



**Pr. AVOCKSOUMA DJONA ATCHENEMOU**

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME À L'ORIGINAL

N'Djaména, le 18 AVR. 2007

Le Notaire



Me ISSA NGARBASSA

**Professeur Jacques LANSAC et Dr Yahn ROUQUET**

FSF - 91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

Contact : jacques.lansac@orange.fr ; rouquet.yahn@wanadoo.fr



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIEUS FRANÇAIS